

Les enseignant·es du Cycle d'orientation sont en grève pour une semaine. Ils et elles protestent contre une hausse des heures d'enseignement envisagée unilatéralement par le DIP

Grève massive dans les cycles

MARC LALIVE D'EPINAY ET MAUDE JAQUET

Ecole ▶ «Il y a longtemps que je n'avais pas vu une telle mobilisation», s'enthousiasme Michaël Savoy, membre du bureau de la Fédération des associations des maîtres du Cycle d'orientation (Famco). Hier matin, des piquets de grève ont été mis en place dans les dix-neuf cycles d'orientation du canton.

Comme au cycle de Drize, non loin du rondou de Carouge. A 8h, une trentaine d'enseignant·es sont déjà rassemblés autour d'un brasero posé devant l'imposant bâtiment. «L'école coûte cher, essayez l'ignorance!» propose une banderole attachée à l'entrée. Ces enseignant·es du Cycle d'orientation se disent déterminés à faire grève cette semaine pour s'opposer aux deux heures d'enseignement hebdomadaires supplémentaires que la nouvelle patronne du Département de l'instruction publique (DIP) entend imposer d'ici à 2027. «Nous nous mobilisons maintenant, car dans deux ans, on nous reprochera de réagir trop tard», souligne Michaël Savoy. Quelques profs ont apposé un autocollant fluo sur leurs habits, avec la mention «Réquisitionné(e)». Ils et elles se sont en effet vu intimer l'ordre par le DIP d'assurer une présence lors des évaluations cantonales (Evacom) des élèves de 11^e. Dans la cour, des enseignantes réquisitionnées sont vent debout contre cette obligation. Elles ne se voient pourtant pas s'y opposer: «Nous avons reçu des menaces à peine voilées de licenciement si l'on ne se présente pas», explique l'une d'elles, à la fois remontée et dépitée.

S'ensuit une assemblée dans la salle des maîtres·ses de Drize, où il est bien évidemment question de ces deux heures supplémentaires, mais aussi de l'impact de cette grève auprès de la population. «Cela ne donne pas une bonne image de notre profession», considère une enseignante. Elle s'inquiète de voir le discours qui fait du corps enseignant une caste de privilégié·es supplanter finalement la réalité et infuser largement dans la population: «Alors que nous nous battons pour une école de qualité et pour le bien des élèves», résume-t-elle.

«Quelle est la solution pour que nos revendications portent?» s'interroge-t-elle encore. Une suggestion émerge. «Nous devons être une force de proposition et pas seulement de réaction. Nous pourrions imaginer déposer une initiative sur l'enseignement, par exemple.»

Sentiment de «mépris»

Sur l'autre rive du lac, le cycle d'orientation de Cayla a extérieurement les atours d'un jour très ordinaire. Et pour cause, aucune banderole visible par de potentiels passant·es n'a été autorisée par le Département de l'instruction publique. Il faut pousser la porte de la



Associations d'enseignant·es, syndicats et partis politiques de gauche ont de concert fustigé l'attitude martiale de la magistrate chargée de l'Education. JEAN-PATRICK DI SIVLESTRO

salle des maîtres·ses pour trouver une cinquantaine d'enseignant·es rassemblés, alors que l'heure du début des cours a déjà sonné. Les élèves auront trouvé, pour partie d'entre elles et eux, un simple post-it collé sur la porte leur annonçant que leur enseignant·e faisait grève.

Dans l'antre professoral, la grogne est palpable. L'annonce de la réquisition – que certain·es, ironie du sort, n'ont pas encore reçue par courrier – a échauffé les esprits. Mais si quelques voix s'élèvent pour prôner la grève totale «sans céder à la peur», la majorité estime que le jeu n'en vaut guère la chandelle. «Nous ne voulons pas faire les va-t-en-guerre», pondère le délégué syndical du SSP et président de l'association des maîtres·ses de l'établissement, Jérôme Tonetti. La perspective d'une longue procédure juridique est «une punition en soi», estime-t-il. Les Evacom auront donc lieu, et quoique quelques suggestions de notations artificiellement généreuses émergent, il est rappelé que les contours du droit de grève ne couvrent que le fait de s'arrêter de travailler, et non de faire le boulot à moitié. A l'unanimité, les

enseignant·es valident le maintien de la grève perlée sur la semaine, avec un minimum de quinze minutes par jour – histoire d'apparaître dans les statistiques.

«Nous avons reçu des menaces à peine voilées de licenciement si l'on ne se présente pas»

Une enseignante

A Cayla, le mouvement est à la hauteur du sentiment de «mépris» ressenti. «La conseillère d'Etat ne connaît pas ses dossiers. Je vais commencer à compter mes heures de travail puisqu'elle semble penser que nous n'en faisons pas assez», critique un enseignant. Les pistes esquissées dans les médias par la conseillère d'Etat chargée du DIP, Anne Hiltbold, pour compenser les deux heures d'enseignement supplémentaires exigées font rire. «La sécurité routière et l'orientation? Ce sont

des tâches ajoutées par la précédente magistrate et qui sont réalisées sur les heures de maîtrise de classe. Les supprimer ne changera rien à notre grille horaire», pointe du doigt une collègue.

Si les grévistes font bloc, le sentiment de ne pas être soutenu·es par la population «fait mal». «Très peu de gens se rendent compte de ce qu'est notre travail», constatent avec regret les enseignant·es, rappelant qu'au-delà de l'enseignement de leur discipline, ils et elles assurent aussi une grande part d'accompagnement individuel. Mais pourquoi les profs genevois·es donnent-ils et elles moins d'heures de cours que leurs homologues romand·es, comme aime à le répéter le DIP? Il faut composer avec des profils d'élèves très divers, avec des besoins spécifiques, estiment les enseignant·es. Parlant de sabotage de l'école publique, des voix s'élèvent pour dénoncer «une politique qui prêterait une certaine classe sociale. Il y aura de la casse», dénonce un enseignant.

Grève reconduite

Bien échauffés, c'est au parc des Crochettes que les enseignant·es grévistes de l'ensemble des cycles se sont ensuite

retrouvés sur les coups de midi, avec calicots et pancartes. A vue de nez, près de 500 personnes se préparent à battre le pavé pour rejoindre le siège du DIP en Vieille-Ville. Avant cela, associations d'enseignant·es, syndicats et partis politiques de gauche ont de concert fustigé l'attitude martiale de la magistrate chargée de l'Education, pas disposée, selon elles et eux, à entamer des négociations avec les enseignant·es. C'est surtout la légitimité de la grève, son cortège d'entraves et les menaces du DIP qui polarisent la colère des manifestant·es.

Amaëlle Mischler, membre du bureau de la Famco, rapporte par exemple que 62 enseignant·es sur les 107 que compte l'établissement du Foron à Thônex ont été réquisitionnés pour surveiller les Evacom. Une manière de casser la dynamique de révolte. Aux alentours de 14h, ils et elles sont un bon millier à se mettre en route pour rejoindre l'Hôtel-de-Ville, passant sous les fenêtres du Département de l'instruction publique. Certain·es ont espéré que la conseillère d'Etat Anne Hiltbold viendrait à leur rencontre. En vain. La grève reprendra mardi. I

De la légalité de la réquisition

La conseillère d'Etat Anne Hiltbold, juriste de formation, méconnaît-elle le droit? C'est ce que semblent penser les représentant·es des enseignant·es. Car le DIP a ordonné des réquisitions du personnel enseignant pour ce qu'il considère être un service minimum. «Il est tout à fait inadmissible d'empêcher les profs de faire grève, tonne Davide De Filippo, le président de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS). C'est une atteinte gravissime à ce droit constitutionnel.» Il est rejoint en cela par M^e Sarah

Praplan et Christian Dandrès, député et avocat, qui jugent que les réquisitions des enseignant·es sont «parfaitement contraires à la jurisprudence sur le service minimum». Pour Christian Dandrès, les personnes réquisitionnées pourraient facilement faire recours en justice contre cette obligation. «A mon sens, aucune chambre administrative ne validerait cette décision du DIP», précise Sarah Praplan, avocate de la Famco.

«Les enseignants sont libres de faire grève, mais l'exigence d'un service

minimum, tel qu'il a été instauré par décision du Conseil d'Etat du 31 mai 2023, est légale, tout comme la réquisition du strict nombre nécessaire de personnes pour garantir la passation des Evacom», explique la chargée de communication du DIP. Faux, selon les avocat·es. «Les réquisitions imposées sous la menace de licenciements sont en contradiction flagrante avec la jurisprudence du Tribunal fédéral. Anne Hiltbold montre ainsi son peu d'attachement aux principes de l'Etat de droit.» MLE

ANNE HILTPOLD CAMPE SUR SES POSITIONS

La magistrate chargée de l'Education, Anne Hiltbold, se dit «surprise par cette grève qu'elle considère comme démesurée. Démesurée par sa longueur, alors même que la mesure décriée par la Famco ne doit être mise en œuvre que dans trois ans», fait savoir le Département de l'instruction publique. Et d'ajouter qu'«il ne tient toutefois à ce stade qu'à la Famco de lever la grève», et ce même si le département n'entend ni geler la mesure décriée ni lever les menaces de sanctions. D'ajouter encore que selon les chiffres

officiels, «la moitié des enseignants planifiés pour enseigner [lundi] ont fait grève», soit quelque 750 personnes. De quelles tâches les enseignant·es pourraient être déchargés pour leur permettre de se concentrer sur l'enseignement? Que pense la magistrate du projet PLR qui doit être traité à la prochaine session du Grand Conseil et qui veut aligner les heures d'enseignement à Genève sur les autres cantons, soit 6 h supplémentaires? Plusieurs questions posées à la concernée sont restées sans réponse. MJT